

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**MINISTRE DES ARTS ET DE LA
CULTURE**

REUNION DU COMITE TECHNIQUE DES EXPERTS EN CULTURE
DES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO

BAMAKO, 20 – 23 JUILLET 2010

RAPPORT DU CORRESPONDANT NATIONAL POUR LA
CULTURE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION ET
DES RECOMMANDATIONS DE LA 3^{ème} CONFERENCE DES
MINISTRES DE LA CULTURE DE LA CEDEAO

Conakry, juillet 2010

**Madame la Commissaire en charge du Développement Humain et du Genre
de la CEDEAO,**

Monsieur le Directeur du département Culture, Education et Science,

Mesdames/Messieurs les Experts Culturels de la CEDEAO,

Chers collaborateurs culturels de l'Afrique de l'ouest,

Mesdames/Messieurs,

C'est avec assez de plaisir que je prends la parole ici pour vous édifier sur l'état de mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement et la dynamisation de la coopération culturelle entre les Etats membres de la sous région ainsi que les recommandations de la dernière Conférence des Ministres de la Culture dans le contexte guinéen.

Comme vous le savez, depuis notre séparation, l'année dernière à Abidjan, assez d'évènements se sont produits en Guinée, évènements que vous avez vécus par médias interposés.

Heureusement, les soubresauts politiques qui ont failli emporter toutes perspectives culturelles dans mon pays ont été, certes, neutralisés par des efforts diplomatiques mais aussi, et surtout, par le dynamisme de cette culture.

C'est à ce titre que j'invite la Commission de la CEDEAO à renforcer davantage sa vision fondée sur une meilleure prise en compte de la dimension culturelle dans le processus d'intégration régionale pour le développement.

En Guinée, la culture a montré encore qu'elle est un véritable trésor, le meilleur vecteur des messages de tolérance, de paix et d'acceptation en même temps qu'elle est facteur d'union et d'intégration.

Il est bon de rappeler que le plan d'action vise la création d'un espace culturel régional intégré apte à promouvoir les échanges entre les créateurs en vue de la construction d'une identité communautaire. Les décideurs guinéens se sont investis dans sa mise en œuvre en dépit du climat délétère décrit plus haut.

Dans cette perspective, le Ministère des Arts et de la Culture a ressuscité, après 28 ans, le festival National des Arts et de la Culture (FENAC) qui avait, par le passé, fait parler de lui sur l'échiquier des événements culturels majeurs d'Afrique. Tenu du 17 au juin 2010, le FENAC a mobilisé les acteurs guinéens de tout le pays autour du thème « Paix et Unité Nationale » avec la participation des hommes de culture venus du Mali, du Benin, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso.

On le sait, pour réussir sa volonté d'interaction des politiques culturelles de la sous région, la CEDEAO s'est dotée d'un mécanisme qui part de la désignation dans chaque Etat membre d'un correspondant national. Notre attention reste centrée sur son fonctionnement.

1- Du fonctionnement du Correspondant National :

En Guinée, la fonction du Correspondant National du Plan d'Action Culturelle de la CEDEAO a été entérinée par le Conseil des Ministres et le titulaire est nommé par Arrêté ministériel également entériné par le Conseil des Ministres.

Les acteurs culturels guinéens, dans leur majorité, ont salué cette initiative de la CEDEAO de disposer d'un interlocuteur de terrain auprès duquel ils peuvent discuter des perspectives culturelles de la sous région.

Malheureusement, jusqu'à maintenant, cet interlocuteur local reste quasiment impuissant face aux instances de décisions de mon pays pour qu'il joue réellement le rôle qui est le sien dans la gestion des affaires culturelles courantes de l'échelle nationale vers le niveau régional et réciproquement.

Il faut le dire clairement, le Correspondant National est dépourvu de moyens nécessaires à son fonctionnement et, conséquemment, il ne dispose pas de la personnalité nécessaire lui permettant d'influer sur les décisions gouvernementales relatives au fonctionnement des institutions culturelles et de leurs relations avec celles de la sous région.

Pourtant, dans la vision de la CEDEAO, ce Correspondant National sert de levier dans l'intégration des décisions et plans d'action culturels adoptés par l'organisation sous régionale dans la gestion et la mise en œuvre de ses programmes et plans d'action.

Pour être à la hauteur d'une telle mission, ce Correspondant National doit disposer d'un budget pour son efficacité et son fonctionnement sur le terrain notamment à l'arrière-pays où l'effort national est quasi inexistant.

Il faut le dire clairement, c'est ces moyens qui peuvent lui conférer la personnalité capable de peser dans la prise de décisions institutionnelles et le rendre efficace dans la compulsion et la transmission de l'information entre les différents niveaux de décision.

C'est cette disponibilité budgétaire qui le rend également efficace dans l'animation du Comité de Coordination de mise en œuvre des décisions du Conseil des Ministres de la Culture. Autrement dit, c'est elle qui le rend capable d'animer une équipe orientée dans la collecte, le traitement et la mise à jour des données techniques issues des décisions ministérielles et des mémorandums.

A mon avis, c'est dans une telle posture que le Correspondant National peut apposer son empreinte dans le dispositif technique d'élaboration des budgets et des plans d'action des ministères impliqués dans la conception et l'exécution des programmes culturels à caractère régional.

2-De l'implication des acteurs culturels dans la mobilisation des ressources pour le fonds culturel de la CEDEAO :

L'implication des acteurs culturels dans la mobilisation des ressources pour le fonds culturel de la CEDEAO est restée également une préoccupation majeure. D'éminentes personnalités ont été consultées pour proposer une stratégie. Les différents conseils obtenus rejoignent les recommandations de la dernière conférence des ministres de la culture, à savoir le choix d'éminentes personnalités de stature internationale pour convaincre les bailleurs de fonds potentiels à apporter les ressources nécessaires au fonctionnement du fonds.

De ces conseils, il ressort aussi que la CEDEAO devra être plus présente dans les manifestations culturelles organisées sous son couvert et dans son espace comme l'organisation de Miss CEDEAO, les défilés de mode, le Marché des Arts et du Spectacle et toutes autres manifestations culturelles engageant son autorité.

En Guinée, l'organisation du concours de beauté communément appelée élection Miss CEDEAO pose de sérieux problèmes à l'administration culturelle. Depuis que cette activité a été ressuscitée en 2008, une confusion règne dans les attributions du **Comité Miss CEDEAO** et le Ministère des Arts et de la Culture.

Un citoyen de la Côte d'Ivoire voisine, se disant mandaté par **M. Victor Yapobi**, organisateur de l'élection Miss CEDEAO et s'appuyant sur un opérateur de téléphonie mobile inféodé à **MTN-Côte d'Ivoire** organise seul l'élection Miss CEDEAO sous le toit guinéen.

Profitant de la fragilité politique du pays, l'hôte de marque du nom de **Jean Elo** et ses relations refusent toute collaboration avec le Ministère des Arts et de la Culture et participent ainsi à l'usurpation des attributions de l'administration culturelle.

J'ai personnellement essuyé l'amertume des premiers responsables du Ministère des Arts et de la Culture qui m'ont, à plusieurs occasions, instruit d'obtenir des clarifications auprès de la CEDEAO.

Ces clarifications relatives aux attributions et au fonctionnement du Comité Miss CEDEAO ont été demandées à La CEDEAO à travers le Commissaire en charge du Développement Humain et du Genre et au Département chargé de la culture. Aucune réponse ne nous a été encore apportée.

2- Le parrainage du Fonds culturel :

La Guinée recommande les personnalités ci-après :

- **Justin Morel Junior**, Animateur, acteur et administrateur culturel, ancien ministre de l'Information et de la Culture ;
- **Zeinab Koumanthio Diallo**, poétesse, créatrice de musée, prix mondial de poésie.

4- La Protection du Droit d'auteur :

Ce volet a connu des avancées par la création, auprès du Ministère des Arts et de la Culture, d'une Brigade de Gendarmerie chargée de la lutte contre la

piraterie dans le cadre de l'harmonisation de la politique culturelle nationale avec celles des autres pays de la sous région.

Cette initiative s'est ajoutée à une campagne de sensibilisation des créateurs, les consommateurs d'œuvres de l'esprit, les décideurs étatiques, la société civile et les autres composantes sociales affectées par les effets néfastes de la piraterie considérée comme un crime.

C'est l'occasion d'inviter la coordinatrice des bureaux d'Auteurs ouest africain de recommander ses pairs à une meilleure collaboration avec les correspondants Nationaux qui sont auxiliaires de la CEDEAO.

Le 28 septembre de chaque année est bien indiqué comme journée de lutte contre la piraterie en raison de sa charge historique relative au massacre au stade du même nom de Conakry. Ce jour de recueillement peut être mis à profit pour toucher la sensibilité des gens sur les effets dégradants de la piraterie des œuvres de l'esprit.

J'espère que les conclusions de nos débats apporteront les réponses souhaitées aux autres questions que la CEDEAO a inscrit à cette rencontre.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.

Thierno Sadou BAH

2010

Rapport du correspondant national
pour la culture sur la mise en couvre
du plan d'action et des
recommandations de la 3eme
conférence des ministres de la culture
de la CEDEAO. Réunion du comite
technique des experts en culture des
états membres de la CEDEAO
Bamako, 20 ~ 23 juillet 2010

CEDEAO

CEDEAO

<http://archives.au.int/handle/123456789/1481>

Downloaded from African Union Common Repository